



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	6
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	7
IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNES DE LESTIAC, PAILLET ET LANGOIRAN (PARTIEL).....	7
IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNES DE LE TOURNE, TABANAC ET LANGOIRAN.....	8
IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN.....	9
IV.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	10
V - LES TRAVAUX ET PROJETS.....	11
VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	11
VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	11
VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	11
VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés.....	12
VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	13
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	13
VII.1.1 - Préambule.....	13
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	13
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	14
VII.1.4 - Les taxes.....	14
VII.1.5 - Récapitulatif.....	14
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	16
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	16
VII.2.2 - Compte administratif.....	16
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	17
VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	18

Annexe

A1 – Fiche de synthèse des indices de performance	20
A2 – Informations Agence de l'Eau	24

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous. Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

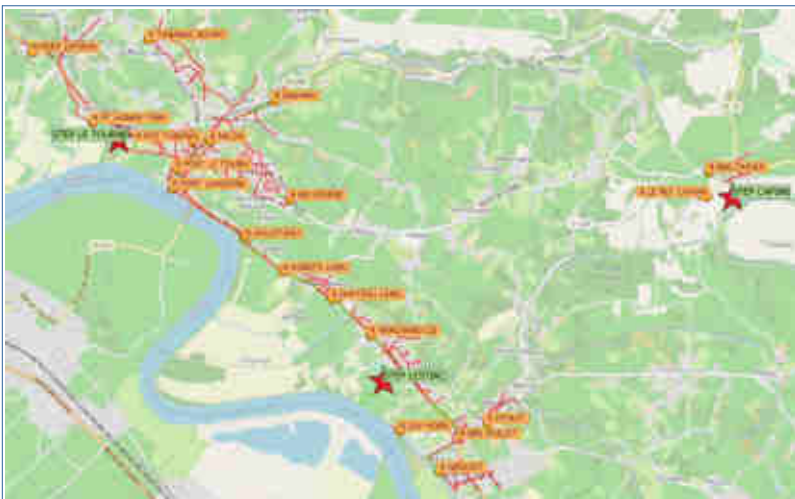
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Toutes les communes ont des habitations à la fois en assainissement collectif, objet du présent document, et en assainissement non collectif (ANC)

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural, avec de gros bourgs et un habitat diffus. L'économie est tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.



2 065 abonnés
représentant
environ 4 500
habitants

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 2 065,, soit environ 4 500 habitants.

La population totale du SIAEPA est d'environ 6 987 habitants (INSEE) représentant 3 352 abonnés au réseau eau potable.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017. Le contrat devrait se terminer fin 2024.

L'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et interventions pour les pannes ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ; Gestion des boues des stations ;

Le nouveau
contrat de
délégation de
2013 a été repris
en 2017 par la
société SUEZ
après fusion
avec Nantaise
des Eaux

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

- Renouvellement :** Intervention pour désobstruer le réseau.
Des installations électriques, des télégestions, des pompes
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages
Des compteurs, des branchements
Des installations de traitement hors génie civil
- Divers :** Fourniture et mise à jour des plans
Campagne de recherche des eaux parasites
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

- Investissement :** Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
Déplacement des conduites
- Renouvellement :** Des ouvrages de génie civil
Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

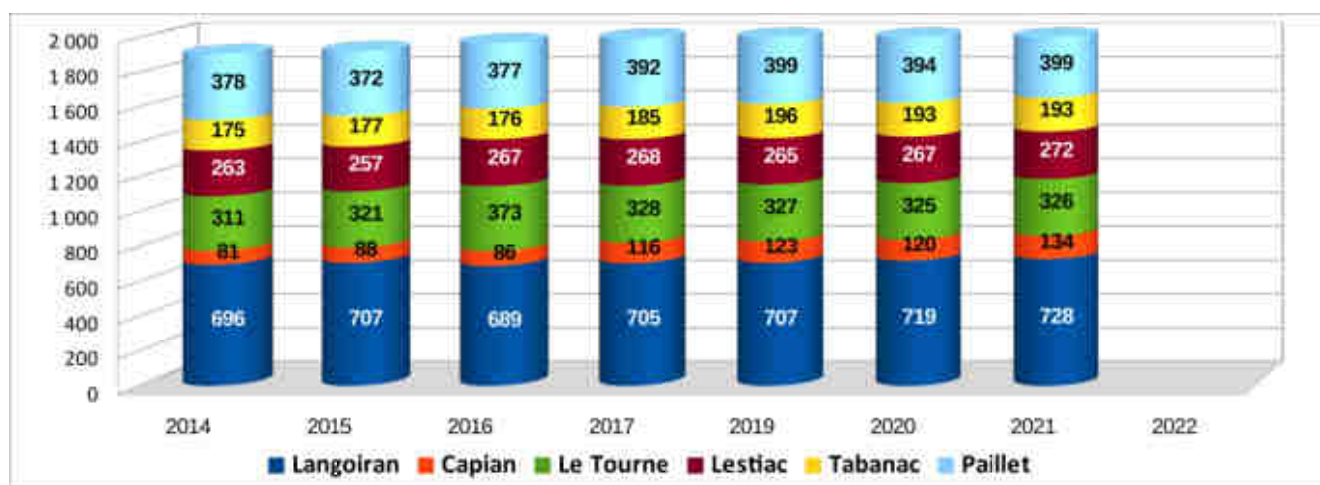
Sur la population totale des sept communes, soit 6 987 habitants (donnée INSEE), correspondant à 3 353 abonnés au service de l'eau potable, dont 3 332 abonnés domestiques, le service d'assainissement dénombre seulement 2 065 clients raccordés au réseau de collecte, soit environ 4 514 habitants représentant environ 65 % de la population.

Par rapport à 2021, il y a 13 abonnés de plus en 2022.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31 décembre) sont les suivantes (absence de données en 2018 et chiffres incohérents en 2021) :

	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Progression 2021/2020	
Langoiran	689	705	/	707	719	728		-728	-100,0%
Capian	86	116	/	123	120	134		-134	-100,0%
Le Tourne	373	328	/	327	325	326		-326	-100,0%
Lestiac	267	268	/	265	267	272		-272	-100,0%
Paillet	377	392	/	399	394	399		-399	-100,0%
Tabanac	176	185	/	196	193	193		-193	-100,0%
Villenave	0	0	/	0	0	0	0		
TOTAL	1 968	1 994	2 001	2 017	2 018	2 052	2 065	13	0,6%

Nota : le nombre d'abonnés par commune n'est pas donné dans le RAD mais obtenu à partir des rapports sur les stations d'épuration



II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement

64,5 % des logements sont raccordés au service de l'assainissement collectif

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

Des mises à jour de ces schémas ont été réalisés ces dernières années.

Sur les 3 353 abonnés au réseau d'eau potable, seul 64,5% sont concernés par l'assainissement collectif, les autres dépendants du service de l'ANC.

Les données du délégataire (2020) montrent 19 abonnés raccordables mais non raccordés, soit un taux de raccordement de 99 %.

Les éléments sur l'auto-contrôles des stations d'épuration donnent les résultats suivants (chiffres 2021) :

Secteur	Nord	Centre	Nord Ouest	Ouest	Total
Station épuration	Le Tourne	Lestiac	Capian	/	
Communes concernées	Le Tourne, Langoiran Nord, Tabanac	Lestiac, Paillet, Langoiran sud	Capian	Villenave de Rions	
Population secteur	3 732	2 080	775	348	6 935
Abonnés eau	1 842	991	317	182	3 332
Habitants / abonnés	2,03	2,10	2,44	1,91	2,08
Client assainissement	1 112	806	134	0	2 052
Habitants raccordés	2 253	1 692	328	0	4 272
Taux de raccordement	60,4 %	81,3 %	42,3 %	0,0 %	61,6 %

II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention.

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

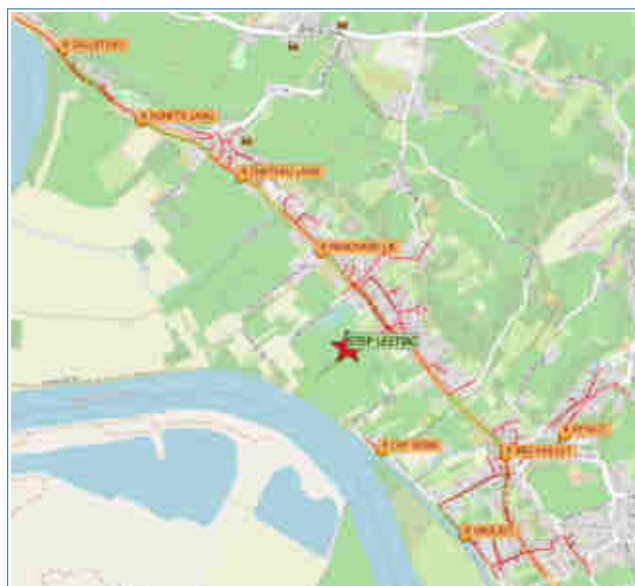
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Un réseau 31,7 km de canalisations gravitaires

Le linéaire gravitaire total est de 31,7 km, en légère augmentation et celui des refoulements de 5,6 km.

Tous les postes de refoulement sont désormais équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

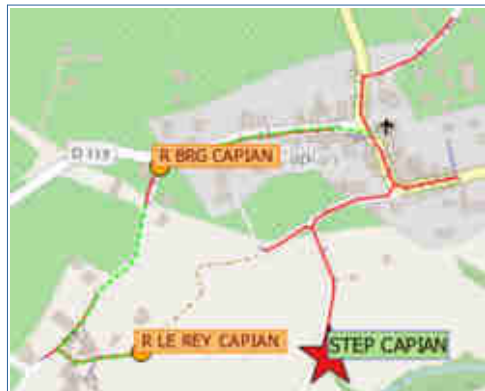


3 stations d'épuration et 20 postes de refoulement

Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac, de Paillet et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet avec 3 postes supplémentaires. Le réseau de 14 km dessert 806 abonnés (données 2021).

Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 10 postes de refoulement. Le réseau gravitaire de 20,1 km dessert 1 112 abonnés soit environ 2 253 habitants

Station de Capian : Station desservant le bourg de la commune de Capian avec 2 postes de refoulement.



III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

L'exploitant indique des opérations de curage et d'inspection des réseaux. Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Curage préventif									
Valeur (en m)	1 150	320	264	1 333	2 914	1 218	1 717	1 148	10 064
Evolution		-72,2%	-17,5%	404,9%	118,6%	-58,2%	41,0%	-33,1%	
Taux de curage	3,83%	1,07%	0,88%	4,40%	9,52%	3,98%	5,61%	3,75%	
Inspections									
Passage caméra (en m)	150	0	264	1 230	2 110	1 218	1 597	1 148	7 717
Tests à la fumée (en m)						?			
Renouvellement de canalisation									
Par la collectivité	495		45	278	0	0	0	0	818
Contrôle des branchements									
Conforme	1	6							
Non conforme	2	2							
Total	3	8	30	3	6	3	53	110	216
Réparations									
Branchements			1	2			8	3	14
Canalisations				1	1	1	7	8	18

Des vérifications,
des curages et des
nettoyages de
réseau.
Pas de
renouvellements
engagés par la
collectivité en 2020
et 2021

Il est précisé qu'aucun secteur n'a nécessité plus de deux interventions dans l'année contre 6 en 2016 (idem en 2018).

Le taux de curages fréquents est donc de 0 %, comme en 2020 et 2021.

L'exploitant ne donne pas d'indication utilisable sur la conformité des branchements.

L'exploitant ne donne pas d'information sur la localisation d'éventuels problèmes liés à l'H₂S.

Le rapport signale des entrées d'eaux parasites sur le réseau sans en préciser la localisation.

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels ou de rejet non domestique.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNES DE LESTIAC, PAILLET ET LANGOIRAN (PARTIEL)

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Elle dessert les communes de Lestiac, Paillet et le secteur du Pied du Château sur Langoiran.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par machine mobile puis transfert vers un centre de compostage. Il a été mis en place une benne filtrante pour améliorer et fiabiliser le traitement des boues.

La Police de l'Eau a modifié les conditions de gestion de cette station d'épuration par un arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2019. Cet arrêté modifie légèrement la norme de rejet sur la DBO5 mais surtout impose à la collectivité :

- La réalisation d'une étude diagnostique : à faire rapidement et à compléter par un diagnostic permanent avant le 31/12/2024
- La mise en œuvre d'un programme d'actions correctives sur la station : prévu en 2021
- La mise en place d'un programme de réhabilitation des réseaux de collecte pour réduire les entrées d'eaux parasites : programme en cours d'élaboration

Cette station a fait l'objet en 2022 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et de 1 visite de l'auto contrôle du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2021	2022	% évol	2021	2022
Équivalent habitant	2 000	1 089	1 136	4,34%	54,4%	56,8%
Volume (m ³ /j)	300	204	177	-13,24%	68,0%	59,0%
DBO5 (kg/j)	120	61	59	-3,28%	50,8%	49,2%
DCO (kg/j)	220	150	171	14,00%	68,2%	77,7%
MES (kg/j)	180	70	70	0,00%	38,9%	38,9%
Azote (kg/j)	30	19	23	21,05%	63,3%	76,7%
Phosph. (kg/j)	8	2	2	0,00%	25,0%	25,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

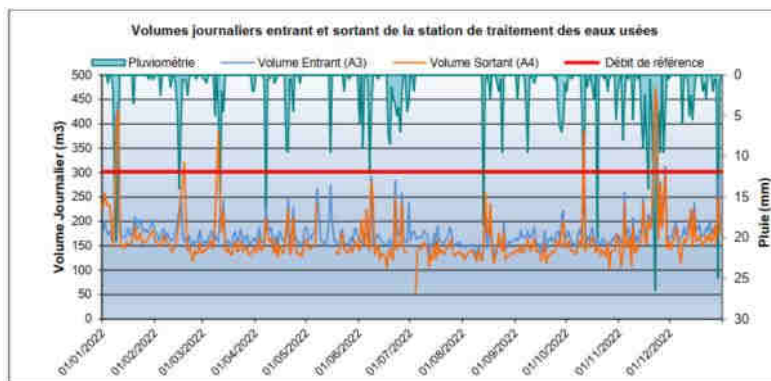
Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de 56,8 %, ce qui laisse de la place pour de nouveaux abonnés. On constatait depuis 2011 une augmentation de la moyenne des charges entrantes puis une baisse en 2014 et 2015, et une reprise en 2016. Hormis en 2016, les valeurs sont en légère hausse depuis 2019. La synthèse 2021 du délégataire indique que 806 abonnés, soit 1 700 habitants, sont raccordés à cette station. On constate donc que la charge arrivant réellement correspond à moins de 65 % du calcul théorique. On peut donc supposer que certains abonnés ne sont pas ou mal raccordés.

Les charges mesurées sur la station sont assez stables d'un bilan à l'autre et similaires à 2021

La station a reçu un total de 64 704 m³ en 2022 (74 431 m³ en 2021 et 80 096 m³ en 2020) soit une moyenne de 177 m³/jour ou 59 % de la capacité de la station. Le débit entrant est en forte baisse en relation avec une pluviométrie plus faible.

Le volume maximal journalier mesuré est proche de 465 m³/j (1 400 m³/j en 2021), soit 1,5 fois plus que le débit nominal.

On constate cependant qu'hormis les périodes de fortes pluviométrie, cette station ne reçoit pas plus d'eau que le débit nominal. Ce débit a été dépassé 7 fois dans l'année soit 2 % du temps (23 fois en 2021).



Des obligations réglementaires en cours de mise en œuvre

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 56,8 % de sa capacité nominale, en légère hausse

Les entrées d'eaux parasites surtout par fortes pluies et inondations

Les pluies fortes provoquent des débits importants en entrée de station mais on ne constate pas trop l'influence de la nappe haute en période hivernale.

Les chiffres suivants correspondent à l'arrêté en vigueur en 2019 (nouvel arrêté).

Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements (valeurs sur 12 bilans)

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m3/j	177,0 m3/j	215,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	4,4 mg/l	8,4 mg/l	80%	98,8%	97,8%	OUI
DCO	125,0 mg/l	33,1 mg/l	62,9 mg/l	75%	96,8%	95,0%	OUI
MES	30,0 mg/l	7,5 mg/l	14,3 mg/l	90%	98,2%	94,7%	OUI
Azote	/	5,3 mg/l		90%	86,2%	67,7%	/
Phosphore	/	3,0 mg/l		90%	42,2%	18,7%	/

Une bonne qualité du traitement

Une station jugée conforme par la Police de l'Eau en 2022 mais une obligation de faire des études

La qualité du rejet est bonne sur la totalité des mesures

La Police de l'Eau a indiqué le 29 août 2023 que pour l'année 2022 la station était conforme en collecte, traitement et en performance. Elle a cependant rappelée au Syndicat l'obligation de transmettre l'ARD. Et les conclusions de l'étude diagnostique périodique ainsi que de mettre en place le diagnostic permanent.

IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNES DE LE TOURNE, TABANAC ET LANGOIRAN

Cette station a désormais une capacité nominale de 3 000 équivalents habitants (après les travaux d'extension entrepris en 2019).

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées par une table d'égouttage avec ajout de polymères, stockage en silo et reprises vers une filière de compostage après déshydratation par une unité mobile. Il a été mis en place en 2022 des bennes de déshydratation..

Cette station a fait l'objet en 2022 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

Une station en grande partie agrandie en 2019

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2021	2022	% évol	2021	2022
Équivalent habitant	3 000	1 467	1 367	-6,8%	48,9%	45,6%
Volume (m3/j)	450	311	263	-15,4%	69,1%	58,4%
DBO5 (kg/j)	180	80	80	0,0%	44,4%	44,4%
DCO (kg/j)	360	214	202	-5,6%	59,4%	56,1%
MES (kg/j)	210	90	76	-15,6%	42,9%	36,2%
Azote (kg/j)	42	31	26	-16,1%	73,8%	61,9%
Phosph. (kg/j)	15	3	3	0,0%	20,0%	20,0%

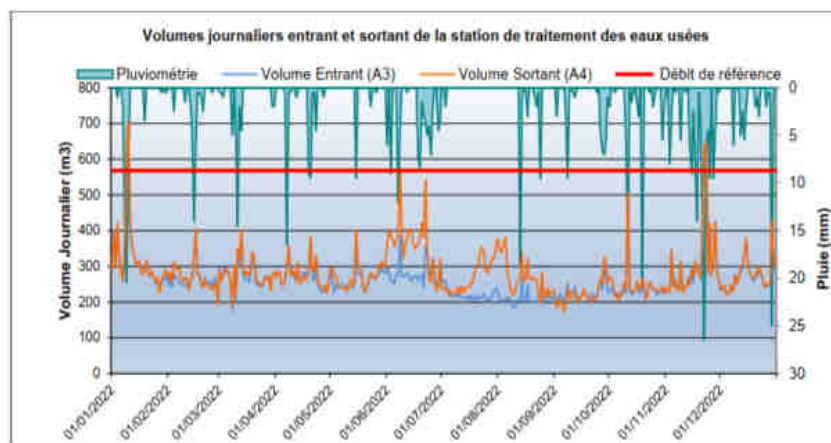
Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La nouvelle station reçoit en moyenne 59 % de sa capacité hydraulique et 46 % de sa capacité de traitement

La nouvelle station atteint un taux de saturation de l'ordre de 46 %, en légère baisse par rapport à 2021. Le débit moyen est de 263 m³/j, soit 59 % de la nouvelle capacité de la station et le débit de référence de 568 m³/j.

La pollution qui arrive à la station correspond en moyenne à 1 367 habitants, ce qui semble un peu faible par rapport à la population théoriquement desservie (> 2 200 eq.hab).

Elle reste sensible aux entrées d'eaux parasites de pluie (et/ou d'inondation). Le débit maximal entrant



mesuré en 2021 est supérieur à 1 300 m³/j, soit 2,8 fois son débit nominal (1 239 m³/j en 2020). En 2022, le débit n'excède pas 700 m³/j.

Par rapport au débit de référence de 568 m³, la station a été en surcharge hydraulique 4 jours seulement dans l'année, soit 1 % du temps (22 j et 6 % en 2021, 19 j et 5 % en 2019). Le volume total mesuré en entrée est de 95 862 m³ en 2021 (113 622 m³ en 2021 et 113 828 m³ en 2020).

Le graphique ci-avant montre très bien les augmentations de débits lors des épisodes pluvieux. L'incidence de la nappe haute (période hivernale) est peu visible.

Il a été réalisé 12 bilans sur cette station. Les résultats sont les suivants :

Des rendements d'épuration corrects et une conformité des performance indiquée par la Police de l'Eau pour 2022

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	450,0 m ³ /j	263,0 m ³ /j	357,0 m ³ /j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	3,0 mg/l	3,0 mg/l	80%	98,9%	94,6%	100%
DCO	125,0 mg/l	23,7 mg/l	31,6 mg/l	75%	96,7%	90,2%	100%
MES	30,0 mg/l	4,7 mg/l	13,0 mg/l	90%	98,2%	64,7%	100%

Le rejet est conforme aux normes de cette station aussi bien en concentrations qu'en rendements. Le bilan le plus mauvais est celui de février mais avec un débit anormalement haut (pluies fortes et inondations)

La Police de l'Eau a déclaré la station conforme en collecte, traitement et performance depuis 2018.

IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seule une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie après passage en été dans une lagune d'infiltration. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Il n'y a pas de débitmètre permanent, ce qui ne permet donc pas de connaître les débits arrivants.

Cette station n'a fait l'objet en 2022 (comme depuis 2012) que d'un bilan de l'exploitant et de 1 visite du SATESE. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui devrait monter progressivement en charge. Les résultats montrent une diminution de la charge entrante, ce qui n'est pas cohérent avec le nombre de personnes raccordées et les extensions de réseau. La charge mesurée est à peine à la moitié de la charge théorique.

Le SATESE indique que l'exploitation nécessite d'être améliorée à la fois d'un point de vue réglementaire (cahier d'exploitation incomplet et pas mis à jour), mais surtout de veiller à lutter contre les plantes indésirables, les colmatages des lits et les chemins d'écoulement préférentiels.

Le seul bilan de 2022 montre une augmentation de la charge entrante avec seulement 32 % de saturation.

Paramètres	Capacité nominale					Taux moyen de saturation		
		2020	2021	2022	% évol	2020	2021	2022
Équivalent habitant	700	133	122	222	81,5%	19,0%	17,5%	31,7%
Volume (m ³ /j)	105	21,2	20	27	35,0%	20,2%	19,0%	25,7%
DBO5 (kg/j)	42	6,8	8	8	0,0%	16,2%	19,0%	19,0%
DCO (kg/j)	84	17,7	16	33	106,3%	21,1%	19,0%	39,3%
MES (kg/j)	49	9,7	7	18	157,1%	19,8%	14,3%	36,7%
Azote (kg/j)	9,8	1,7	2		-100,0%	17,3%	20,4%	0,0%
Phosph. (kg/j)	3,5	0,2	0		#DIV/0 !	5,7%	0,0%	0,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La charge arrivant sur la station représente 222 habitants, ce qui correspond à la moitié des abonnés raccordés (estimation de 335 eq.hab). La charge augmente mais surtout sur le paramètre DCO mais il est rappelé qu'il n'y a qu'une seule mesure par an.

La qualité du rejet lors de cette unique analyse montre que la station respecte ses objectifs. L'analyse du SATESE confirme le respect du rejet. On note cependant un traitement moyen de la DCO, ce qui est anormal sur ce type de station.

La Police de l'Eau a classé conforme cette station pour 2019.

Des rejets conformes aux normes

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	2021	2022	Normatif	2021	2022	
Volume	105,0 m3/j	20,0 m3/j	27,0 m3/j	/		/	/
DBO5	25,0 mg/l	6,0 mg/l	7,0 mg/l	94%	97,3%	98,0%	100%
DCO	90,0 mg/l	87,0 mg/l	55,0 mg/l	89%	89,5%	94,0%	100%
MES	25,0 mg/l	26,0 mg/l	5,0 mg/l	95%	97,7%	96,0%	100%

Les mesures sur le milieu naturel depuis 2018 ont montré un impact de la station sur les paramètres phosphore, ce qui est normal car la station n'est pas prévue pour traiter cet élément, mais aussi nitrites et l'ammonium, ce qui montre des dysfonctionnements de la station. A la demande de la Police de l'Eau, ces mesures sont réalisées en amont et aval de la confluence du Rau et de l'Artolie.

		Campagne du 17/04/20		Campagne du 12/08/20		Campagne du 18/02/21		Campagne du 10/08/21		Campagne du 12/08/22		Campagne du 06/09/22	
		Amont jept	Avant jept	Amont jept	Avant jept	Amont jept	Avant jept	Amont jept	Avant jept	Amont jept	Avant jept	Amont jept	Avant jept
pH		8,2	7,9	7,9	8	8,1	8	8,5	7,8	8	8	8,2	7,9
Temp	°C	14,4	15,2	20,1	20,3	21,1	9	15,7	16,3	8,8	8,3	19,6	20,5
O2	mg/l	8,6	8,8	9	9,9	11,3	12,8	8,5	8,9	11,4	13	8,3	7,8
Sal. g/l	‰	34	34	33	34	36	36	34	34	34	34	35	37
ClO2	mg/l	3,6	0,18	1,97	3,99	2,94	2,59	2,81	3,52	1,83	2,24	2,88	3,80
ClO2	mg/l	20	128	13	16	10	10	9	11	8	8	9,8	15
ClO2	mg/l	0,6	0,1	1,4	1,2	1,4	1,7	10,5	10,5	1,3	3,2	1	0,7
Mn2+	mg/l	0,05	0,06	2	15	3,2	11	9,6	8,8	19	19	19	19
Fe2+	mg/l	0,0954	0,055	0,05	0,1	0,0621	0,099	0,0875	1,26	0,12	1,10	0,05	0,0673
NO3	mg/l	6,37	7,05	4,28	5,73	6,34	6,62	13,9	40	10,3	15,7	34	13,1
NO2	mg/l	0,02	0,0294	0,02	0,02	0,02	0,0492	0,02	0,113	0,02	0,196	0,0430	0,0658
Na	mg/l	1,34	6,77	0,5	0,5	0,5	0,833	0,5	1,94	2,35	1,88	0,5	0,5
PCB	ng/l	0,052	0,220	0,079	0,806	0,077	0,313	0,087	0,02	0,023	0,141	0,14	0,14
PCB	ng/l	0,118	1,28	0,039	0,154	0,028	0,121	0,040	0,84	0,027	0,214	0,064	1,81
Chlorure	mg/l/l	35,2	27,3	57,3	63,2	10,3	16,4	52,8	6,7	36	61,8	63,9	101
SO4	mg/l	10,8	19,4	27	30,3	29,7	27,9	40,5	50,2	42,4	48,9	38,1	95,0
Conductivité	mg/l	633	557	713	783	549	601	815	908	760	793	780	1063

IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Les filières boues des stations de Lestiac et Le Tourne ont été fiabilisées en 2022 par la mise en place de bennes filtrantes au lieu d'une déshydratation mobile. L'extraction plus régulière des boues se ressent fortement sur le bon fonctionnement des stations.

Les boues de la station de Capian sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années

Le tableau ci-dessous donne les valeurs de production de boues et des autres sous-produits. Il indique aussi la production de boues théorique en fonction du nombre de raccordés et de la quantité de DBO5 arrivant sur les stations. Le SATESE confirme une valeur anormalement élevée de la déclaration des boues produites.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Boues							
Tonnes de MS produites	37,03	37,62	34,85	67,2	46,8	50,98	45,7
Station de Lestiac	12,9	18,8	17,4	30,5	21,2	21,45	20,4
Station de le Tourne	24,13	18,8	17,5	36,7	25,6	29,5	25,4
Tonnes de MS évacuées	30,9	50,8	25,9	55,0	34,0	43,7	40
Volume (m³/an)	2 489	4 382	4 373	4 610	2 630	2 044	3 421
Siccité	1,2%	1,2%	0,6%	1,2%	1,3%	2,1%	1,3%
Conformité	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeurs théoriques de la production de boues							
Habitants raccordés	4 209	4 442	4 361	4 175	3 945	4 120	4 209
Boues pour 15 kg/an/hab	63,1	66,6	65,4	62,6	59,2	61,8	63,1
Ratio théorique / réel	58,7%	56,5%	53,3%	107,3%	79,1%	82,5%	72,9%
DBO5 reçus t/an	65,7	52,6	59,5	54,5	51,6	51,7	55,9
Boues pour 0,7 kg/kg DBO5	46,0	36,8	41,7	38,2	36,1	36,2	39,1
Ratio théorique / réel	81%	102%	84%	176%	130%	141%	119%
Autres sous-produits							
Sables (t/an)	3,45	3,45	10,16	10,5	6,1	0,5	5,7
Graisses (m³/an)	124 m3	124 m3	63 m3	89 m3	111 m3	57 m3	94,7
Refus de dégrillage (t/an)	5,8	5,8		1,4	1,4	2,6	3,4

Une production
réelle de boues
inférieure à la
valeur théorique
indiquant des
pertes de boues

**100 % de
conformité de la
filière**

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES TRAVAUX ET PROJETS

Le Syndicat a réalisé ou prévu les travaux et études suivants :

Tranche	Description	Type	Montant
Travaux ou études réalisés en 2020			
41	Fin de l'extension de la station de Le Tourne	Réhab	266 000 €
42	Extension chemin Lavergne à Capian	Travaux	56 000 €
	TOTAL 2020		322 000 €
Travaux ou études réalisés en 2021			
	TOTAL 2021		0 €
Travaux ou études réalisés en 2022			
100	Petits travaux	Travaux	4 647 €
Travaux ou études prévus en 2023 et ensuite			
38	Réhabilitation du poste du Bourg de Paillet	Travaux	48 000 €
46	Déviation du refoulement suite tourne à gauche à Tabanac	Travaux	12 500 €
47	Mise en place diagnostic périodique	Etude	100 000 €
48	Mise en place diagnostic permanent	Travaux	300 000 €
41 et 45	Etude stations Lestiac et Le Tourne	Etude	16 700 €
49	Extension réseau secteur Castaing à Capian	Travaux	190 000 €
100	Travaux divers	Travaux	100 000 €

Le Syndicat doit aussi respecter les prescriptions des arrêtés de mise en demeure établis par la Police de l'Eau. Dans les courriers de juin 2023, la Police de l'Eau a indiquée que ces arrêté étaient suspendus car la collectivité a lancé les projets nécessaires.

Le délégataire a réaliser les travaux suivants :

- Mise en place des barres anti-chutes sur 5 postes
- Renouvellement du dégrilleur de la station de Lestiac
- Mise en place de bennes filtrantes pour la filière boues
- Renouvellements divers

VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / habitations) : **64,6 %**
- Schéma réalisé et approuvé en 1999 modifié partiellement en 2016
- Capacité et conception des stations conformes à la réglementation et conformité de la performance (Données 2021 de la Police de l'Eau).
- Taux de conformité des stations de **100 %** et index P254.3 de **100 %** (60,5 % en 2019)

VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **85** sur un total possible de 120 (75 en 2016). Ce résultat est différent de celui indiqué dans le RAD car le délégataire surestime sa connaissance des dates de pose.

Depuis 2016, des renouvellements de réseaux pour un total de 0,368 km, en particulier en amont des 2 stations, ce qui donne **un taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans de **0,17 %** alors qu'il

Une connaissance
des réseaux qui
doit s'améliorer

Un service qui s'améliore

était de 0,48 en 2019 et 0,56 en 2018, les renouvellements avant 2018 n'étant plus pris en compte dans le calcul.

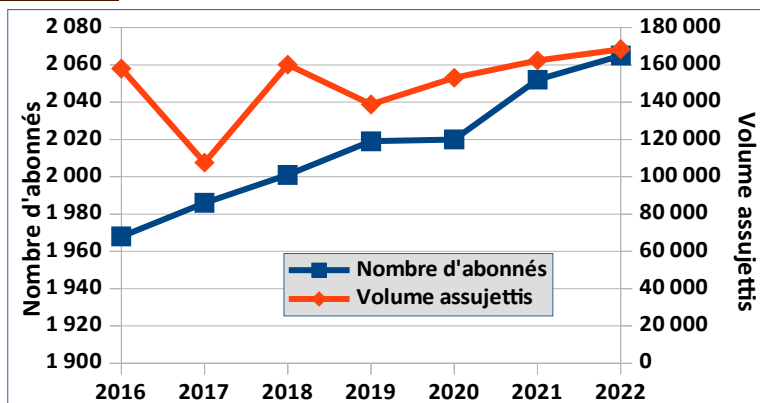
L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à un **indice de connaissance des rejets directs** de seulement **20 sur 120**. Cet indice, identique à celui des années précédentes, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mise en place des équipements de mesures et de suivi comme demandé par la Police de l'Eau.

Le taux de curage fréquent s'établit à 0 pour 1 000 km de réseau en l'absence de secteur nécessitant de passer plus d'une fois dans l'année (Il était de plus de 16 de 2015 à 2017 avec 6 secteurs repérés).

VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés

Le nombre d'abonnés et les volumes assujettis suivent les courbes suivantes :

On constate sur ce graphique que les données sur les volumes assujettis ne sont pas cohérentes avec l'augmentation des abonnés sur les années 2016 à 2019 mais que les données semblent plus cohérentes désormais.



Les données clientèle sont les suivantes :

Des réclamations qui augmentent

Désignation	2019	2020	2021	2022	Variation en %
Nombre total d'abonnés	2 019	2 020	2 052	2 065	0,6%
Nombre de contacts avec un client	2 078	1 540	1 743	1 578	-9,5%
Nombre de contacts écrits avec un client	426	342	367	391	6,5%
Nombre de visites en agence	7	8	3	0	-100,0%
Nombre de réclamations écrites	60	60	60	78	30,0%
Nombre total de réclamation	325	231	213	206	-3,3%
Nombre d'abonnés mensualisés	1 080	1 105	1 162	1 191	2,5%
Taux de mensualisation	53,5%	54,7%	56,6%	57,7%	1,9%
Montant des impayés N-1	73 880 €	59 614 €	31 740 €	32 302 €	1,8%
Créances irrécouvrables	13 060	11 625	16 006	11 295	-29,4%
Taux d'impayés	5,03 %	4,16 %	4,74 %	4,47 %	-5,7%

Des réclamations écrites en augmentation

Le calcul du nombre de réclamations reçues par le délégataire donne un taux de **37,7 réclamations pour 1 000 abonnés**, en ne tenant compte que des 78 réclamations écrites comme prévu par la réglementation.

Ce taux est élevé et augmente cette année. Les causes des contacts et réclamation sont les suivantes :

Des réclamations principalement sur les aspects facturation

Motifs du contact	2018	2019	2020	2021	2022	Répartition
Gestion du contrat	317	183	162	201	186	11,8%
Facturation	313	292	206	178	194	12,3%
Encaissement	688	571	378	406	308	19,5%
Travaux	23	30	14	35	95	6,0%
Information	1 054	822	745	880	778	49,3%
Autres	32	40	35	43	17	1,1%
TOTAL	2 427	1 938	1 540	1 743	1 578	

Un taux d'impayés élevé

Le taux d'impayés reste élevé avec une valeur de 4,47 %, (4,74 % en 2021 et 4,16 % en 2020). Ce taux est élevé par rapport à d'autres secteurs et la moyenne nationale de 2,45 %.

En 2019, le montant des créances irrécouvrables était élevé car la direction nationale du délégataire avait décidé d'apurer les comptes. On retrouve cependant en 2020 et 2021 une valeur similaire. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Pour ces derniers, il a été fait usage du fonds de solidarité logement selon le tableau suivant (cumul eau+assainissement pour la partie collectivité) :

Il n'est pas signalé en 2019 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements des réseaux d'eaux usées, soit un taux de 0 pour 1 000 habitants.

	2020	2021	2022
Nombre de dossiers traités	23	6	10
Montants de l'aide			
Délégataire	382,27 €	393,72 €	469,34 €
Collectivité			
Capien		0,00 €	0,00 €
Langoiran		219,08 €	351,84 €
Lestiac		0,00 €	113,29 €
Le Tourne		0,00 €	236,79 €
Paillet		0,00 €	83,70 €
Tabanac		0,00 €	79,99 €
Villenave		0,00 €	0,00 €
Total collectivité	0,00 €	219,08 €	865,61 €
Total de l'aide	382,27 €	612,80 €	1 334,95 €
Volume vendu	153 054	162 348	162 348
Indicateur P109.0	0,002	0,004	0,008
Montant versé par collectivité			
Nombre d'abonnés AEP	3 250	3 277	3 332
Valeur de la redevance	0,23	0,23	0,23
Total redevance	747,50 €	753,71 €	766,36 €

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VII.1.1 - Préambule

Le tarif facturé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable..

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. En 2014, le taux de TVA est passé à 10 %.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013. Pour l'année 2023 (délibération du 9 décembre 2022), le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

Des augmentations régulières pour faire face aux besoins financiers du Syndicat en raison des lourds investissements

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation en % 2023/2022	Variation en valeur
Abonnement	21,00 €/an	21,00 €/an	21,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	2,080 €/m ³	2,110 €/m ³	2,110 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

Le tarif a été augmenté fortement à 2 €/m³ en avril 2018. Pas d'augmentation en 2023.

VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 3 classes de consommation.

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation en % 2023/2022	Variation en valeur
Abonnement					
Tous	20,52 €/an	20,88 €/an	21,59 €/an	3,40%	0,71 €
Consommation					
0 à 60 m ³	0,9227 €/m ³	0,9390 €/m ³	0,9710 €/m ³	3,41%	0,03 €
61 à 100 m ³	1,3610 €/m ³	1,3850 €/m ³	1,4320 €/m ³	3,39%	0,05 €
> 100 m ³	1,6900 €/m ³	1,7200 €/m ³	1,7780 €/m ³	3,37%	0,06 €

Le tarif du délégataire augmente de 1,6 à 2,6 % par an selon l'évolution des index de la formule de révision avec un sursaut à 3,40 % en 2023.

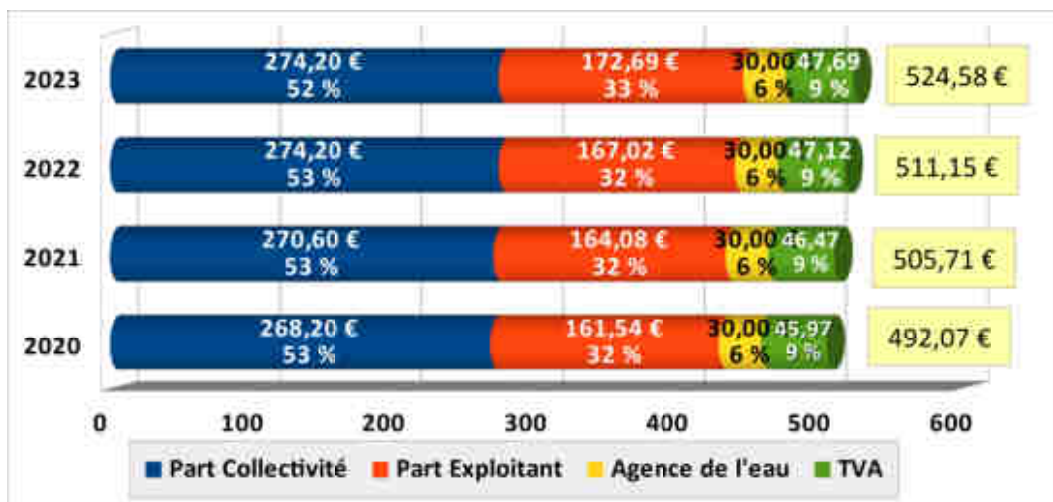
VII.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement étant un service à caractère industriel et commercial, il était soumis à une TVA de 5,5 % jusqu'en 2011 mais ce taux est passé à 7 % en 2012 et 10 % en 2014 ;

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement. Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte". Cette redevance s'est stabilisée en 2018 avec une valeur de 0,250 €/m³.

VII.1.5 - Récapitulatif

Comme demandé par la réglementation, les données ci-dessous correspondent à une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE). Le graphique ci-dessous donne la répartition des coûts d'une facture de 120 m³.



Une diminution importante de la part de l'exploitant lors du changement de contrat

Une augmentation de la part délégataire de 1,57 % en 2021, 1,77 % en 2022 et 3,4 % en 2023

Une TVA à 10 % et une redevance Agence de l'Eau stabilisée

2022

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation en % 2022/2021	Variation en % 2023/2022
Part collectivité					
Abonnement	21,00 €/an	21,00 €/an	21,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	2,0800 €/m ³	2,1100 €/m ³	2,1100 €/m ³	1,44%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	20,52 €/an	20,88 €/an	21,59 €/an	1,75%	3,40%
Consommation					
0 à 60 m ³	0,922 €/m ³	0,939 €/m ³	0,971 €/m ³	1,84%	3,41%
60 à 100 m ³	1,361 €/m ³	1,385 €/m ³	1,432 €/m ³	1,76%	3,39%
> 100 m ³	1,690 €/m ³	1,720 €/m ³	1,778 €/m ³	1,78%	3,37%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Pollution	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :**Facture type pour une consommation de 120 m³/an**

	Prix janvier 2022	Prix janvier 2023	Variation en %	Montant en €/ m ³
Part collectivité				
Abonnement	21,00 €	21,00 €	/	0,18 €
Consommation	253,20 €	253,20 €	0,00%	2,11 €
Part exploitant				
Abonnement	20,88 €	21,59 €	3,40%	0,18 €
Consommation	146,14 €	151,10 €	3,39%	1,26 €
Sous total hors taxes	441,22 €	446,89 €	1,29%	3,72 €
Taxes et redevances				
Redevance Pollution	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	471,22 €	476,89 €	1,20%	3,97 €
TVA à 10%	47,12 €	47,69 €	1,20%	0,40 €
TOTAL TTC	518,34 €	524,58 €	1,20%	4,37 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 4,37 €/m³ TTC (3,72 €/m³ HT), soit un total TTC de 524,58 €/an (1er janvier 2023)

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 9,5 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

En 2020 la hausse conjuguée de la part collectivité et délégataire conduit à un montant de 505,71 € TTC, soit 4,21 €/m³ et une hausse globale de 2,77 %

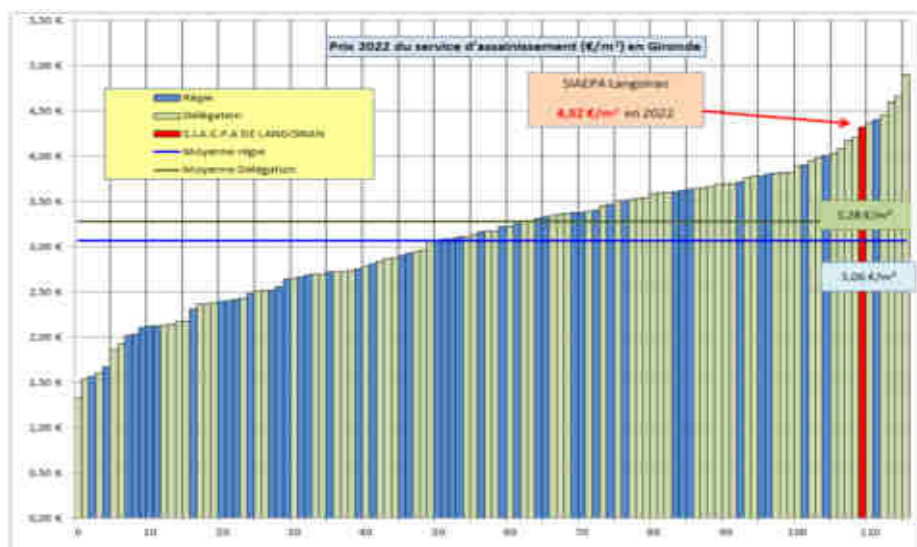
En 2021, on constate un tarif de 4,26 €/m³ pour un total de 511,15 € TTC, soit une hausse de 1,07 %

En 2022, la hausse de 1,41 % conduit à un prix de 518,34 € TTC soit un tarif de 4,32 €/m³

En 2023, le tarif est de 4,37 €/m³ pour un total de 524,58 €

Un classement dans les collectivités les plus chères de Gironde

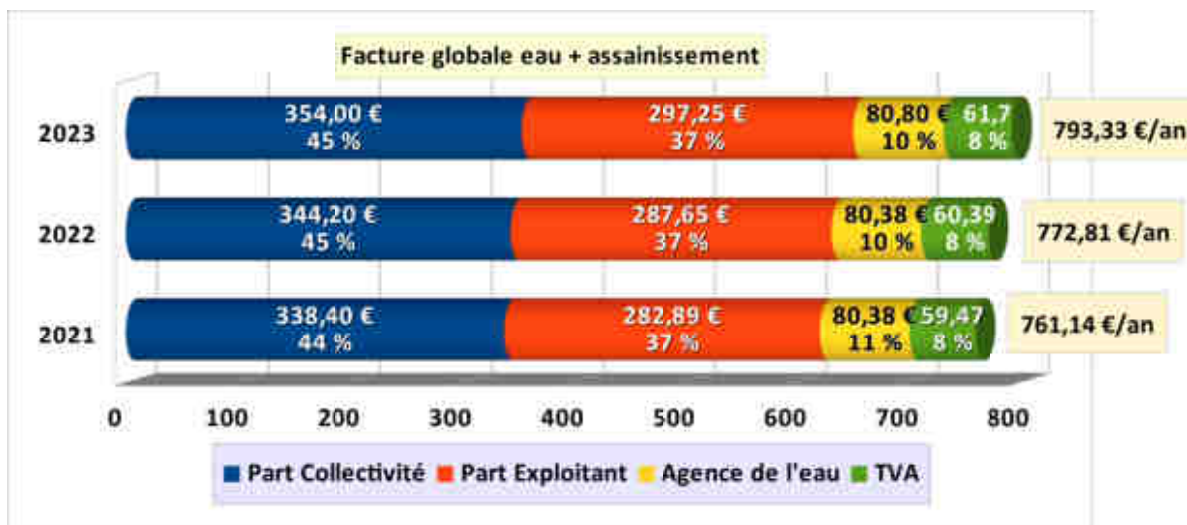
Par rapport aux autres services de la Gironde, le SIAEPA de Langoiran se classe dans les 10 services les plus chers, avec près de 1,0 €/m³ au-dessus de la moyenne (données 2022).



En 2023, un montant annuel de la facture 120 m³ eau + assainissement de 793,33 € TTC, soit un prix de 6,61 €/m³

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ en 2023 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 6,61 €/m³ (total annuel de 793,33 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 5,28 €/m³ soit 633,60 €/an en Gironde en 2022.

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :



VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

En 2022, le service comptabilise 168 440 m³ vendus (153 054 m³ en 2020 et 162 348 m³ en 2021).

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant (hors PFAC) :

2021	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	2 052		
Volume vendu	162 348 m ³		
Prix abonnement	21,00 €/an	20,88 €/an	
Prix au m ³	2,1100 €/m ³	1,2170 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	43 092,00 €	42 845,76 €	85 937,76 €
Consommation	342 554,28 €	197 577,52 €	540 131,80 €
Total théorique	385 646,28 €	240 423,28 €	626 069,56 €
CARE 2021	391 837,00 €	248 931,00 €	640 768,00 €
Rappel CARE 2020	371 123,00 €	239 256,00 €	610 379,00 €
Différence	20 714,00 €	9 675,00 €	30 389,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au budget qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant, ainsi que des variations des abonnés en cours d'année.

Les recettes annoncées se rapprochent des valeurs théoriques avec une hausse des recettes par l'augmentation des abonnés, des volumes vendus et des tarifs.

VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au Compte administratif voté par le Comité Syndical, on peut retenir le bilan financier suivant (balance : recettes - dépenses) :

2022		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2022	Dépenses	249 019,94 €	303 052,62 €	552 072,56 €
	Recettes	478 260,62 €	212 572,51 €	690 833,13 €
	Balance	229 240,68 €	-90 480,11 €	138 760,57 €
Report exercice 2021		832 734,06 €	166 503,74 €	999 237,80 €
Résultat cumulé au 31/12/2022		1 061 974,74 €	76 023,63 €	1 137 998,37 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			622 423,00 €	622 423,00 €
Clôture exercice 2022		1 061 974,74 €	-546 399,37 €	515 575,37 €

Une recette du Syndicat et de l'exploitant en hausse par l'augmentation des paramètres de la facturation

Un compte administratif qui s'équilibre par les emprunts de 2019 et l'absence de travaux en 2021 et 2022

Ce compte administratif montre que les recettes d'investissement n'arrivent pas à compenser les dépenses et que l'exercice est à l'équilibre grâce aux bons résultats cumulés, en particulier par l'apport de l'emprunt. Le Syndicat puise dans ses réserves pour équilibrer son budget. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des travaux.

VII.2.3 - Évolution de la dette

Le Syndicat a dû faire face à de gros besoins financiers, en particulier pour la station d'épuration de Le Tourne.

Il a donc été réalisé les opérations financières suivantes :

- 2018 : un emprunt de 82 700 € sur 20 ans au taux de 1,90 % pour une annuité de 5 013,22 €/an
- 2019 : un prêt-relais de 2 ans d'un montant de 200 000 € au taux de 0,61 %. Cet emprunt sera totalement remboursé en décembre 2020
- 2019 : un prêt de 52 1746 € sur 20 ans au taux de 0,98 % pour une annuité de 2 885,54 €/an
- 2019 : un prêt de 1 100 000 € sur 25 ans au taux de 2,24 % pour une annuité de 63 003,69 €/an avec un décalage du remboursement du capital en 2023 (paiement d'une partie des intérêts seulement) afin de régler l'emprunt relais et d'attendre la fin des emprunts de 2021 et 2022.
- L'arrêt en 2022 de 2 emprunts soit une baisse de 29 000 € de l'annuité

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 1 797 276,47 € en 2022 (2 004 048,67 € en 2021). La dette s'étale aussi avec des emprunts longs.

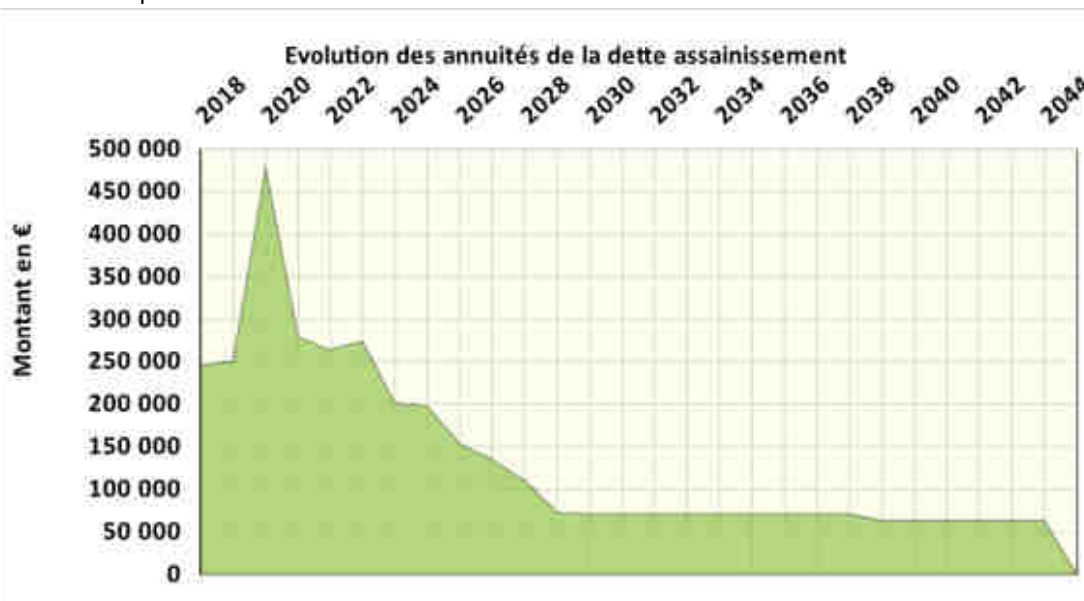
Les données du compte administratif permettent d'arriver aux résultats suivants :

Année	2021	2022	Variation
Encours de la dette	2 004 048,67 €	1 797 276,47 €	-206 772,20 €
Remboursement annuel	277 836,35 €	263 874,07 €	-13 962,28 €
dont capital	212 083,93 €	206 627,70 €	-5 456,23 €
dont intérêts	65 752,42 €	57 246,37 €	-8 506,05 €
Nombre d'abonnés	2 052	2 062	10
Dette par abonnés	976,63 €	871,62 €	-105,01 €

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2022 est de 5 ans.

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après. On constate une augmentation jusqu'à un pic de 480 000 €/an d'annuités en 2020 à cause du remboursement des 200 000 € du prêt relais, puis des chutes successives pour arriver à 200 000 € en 2024 puis un plateau à 71 000 € de 2029 à 2038, un autre plateau à 63 000 € pour finir les emprunts en 2044.

Le Syndicat va donc récupérer des capacités financières progressivement sur les 10 prochaines années, hors nouvel emprunt.



L'état de la dette est détaillé ci-dessous :

De gros besoins financiers avec de nouveaux emprunts

Des annuités de la dette de 128 € par abonné

Une dette qui diminue fortement à partir de 2024

Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2022		
									Capital	Intérêts	Annuité
2014	Tvx	CA	9 ans	4,71%	1	2023	71 706,42 €	8 119,31 €	7 754,04 €	747,63 €	8 501,67 €
2009	Bourg Tabanac	CA	19 ans	5,35%	6	2028	300 000,00 €	118 596,15 €	16 405,14 €	7 222,57 €	23 627,71 €
2005	Cap Horn	CE	18 ans	4,65%	1	2023	55 000,00 €	3 903,71 €	3 730,14 €	354,97 €	4 085,11 €
2005	Moulin	CE	18 ans	4,65%	1	2023	13 750,00 €	975,91 €	932,54 €	88,74 €	1 021,28 €
2005	Rouquey O	CE	18 ans	3,86%	1	2023	154 750,00 €	10 752,54 €	10 279,59 €	967,48 €	11 247,07 €
2005	ST lestiacc	CE	18 ans	3,92%	1	2023	60 806,00 €	4 102,40 €	4 061,69 €	382,28 €	4 443,97 €
2004	Rouquey E	Dexia	18 ans	4,51%	0	2022	178 750,00 €	0,00 €	12 553,66 €	566,17 €	13 119,83 €
2012	Paillet	CA	15 ans	4,45%	5	2027	65 990,01 €	26 919,53 €	4 715,70 €	1 407,77 €	6 123,47 €
2018	Prêt 2018	CE	20 ans	1,90%	16	2038	82 770,00 €	68 610,43 €	3 640,45 €	1 372,77 €	5 013,22 €
2010	STEP Capian	CE	15 ans	3,14%	3	2025	192 000,00 €	44 688,21 €	13 998,42 €	1 842,76 €	15 841,18 €
2012	Tabanac	CM	15 ans	4,85%	5	2027	120 000,00 €	48 602,58 €	8 414,16 €	2 765,31 €	11 179,47 €
2015		CE	10 ans	2,15%	3	2025	50 000,00 €	16 103,43 €	5 143,45 €	456,81 €	5 600,26 €
2015		CE	10 ans	2,15%	3	2025	40 000,00 €	12 882,72 €	4 114,76 €	365,45 €	4 480,21 €
2015		CE	10 ans	1,93%	3	2025	50 000,00 €	15 774,01 €	5 060,14 €	402,10 €	5 462,24 €
2007	Pied Chateau	CE	19 ans	4,07%	4	2026	167 500,00 €	43 150,67 €	9 754,00 €	2 153,22 €	11 907,22 €
2007	Fontayne	CE	19 ans	4,07%	4	2026	87 500,00 €	22 541,40 €	5 095,37 €	1 124,82 €	6 220,19 €
2007	Giratoire	CE	20 ans	4,24%	5	2027	100 000,00 €	32 873,65 €	5 726,54 €	1 791,05 €	7 517,59 €
2008	STEP LeTourne	CE	15 ans	4,29%	1	2023	300 000,00 €	26 314,79 €	25 157,51 €	2 367,73 €	27 525,24 €
2008	Terrey	CE	15 ans	4,29%	1	2023	110 000,00 €	9 648,72 €	9 224,43 €	868,16 €	10 092,59 €
2019	STEP Tourne	CE	25 ans	2,24%	22	2044	1 100 000,00 €	1 085 000,00 €	15 000,00 €	24 640,00 €	39 640,00 €
2002	Tvx	CE	21 ans	5,10%	1	2023	91 469,41 €	5 754,04 €	5 474,67 €	572,66 €	6 047,33 €
2005	Rte Créon	Dexia	20 ans	3,46%	3	2025	162 000,00 €	30 958,74 €	9 637,20 €	1 404,62 €	11 041,82 €
2013	Paillet	Dexia	15 ans	5,29%	6	2028	102 237,02 €	48 424,41 €	6 712,37 €	2 916,74 €	9 629,11 €
2019	Prêt 2019	CM	20 ans	0,98%	17	2039	52 176,00 €	44 983,32 €	2 420,98 €	464,56 €	2 885,54 €
2013		AGE	15 ans	0,00%	6	2028	66 202,50 €	39 721,50 €	4 413,50 €	0,00 €	4 413,50 €
2014	Capian	AGE	15 ans	0,00%	7	2029	28 372,50 €	15 647,90 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
2011	Tr30G	AGE	14 ans	0,00%	3	2025	23 920,93 €	4 784,29 €	3 721,03 €	0,00 €	3 721,03 €
2010	Bourg Tabanac	AGE	14 ans	0,00%	2	2024	55 815,50 €	7 442,11 €	1 891,50 €	0,00 €	1 891,50 €
GÉNÉRAL							3 882 716,29 €	1 797 276,47 €	206 627,70 €	57 246,37 €	263 874,07 €

VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Ce tableau montre :

- De bons index sur les parties techniques liées aux stations d'épuration avec 100 % de conformité
- Une quantité de boues produites qui augmente avec la modification et la fiabilisation de la filière par ajout des bennes filtrantes
- Un indicateur de connaissance du réseau qui reste correct mais qui était surestimé car en réalité le délégataire ne connaît pas la date de pose de 165 tronçons sur les 896, soit 18 % et ne dispose d'aucune altimétrie. Le véritable score est donc de 85/120 et non pas de 105/120 comme annoncé dans le RAD.
- la disparition des points de curages fréquents ;
- Le taux de renouvellement qui va baisser car le calcul ne retient que les 5 dernières années ;
- Une durée d'extinction de la dette un peu élevée à cause du fort emprunt de 2019 mais une baisse prochaine des annuités
- Des réclamations toujours aussi nombreuses ;
- **Un taux d'impayés qui reste à niveaux trop élevés**
- Le prix de l'eau pour la part assainissement a encore augmenté et reste très au-dessus des valeurs moyennes nationales.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2021	Valeurs 2022	Evolution 2020/2021	Valeurs ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	4 555	4 514	/	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	34,7	43,7	++	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	4,32	4,37	—	2,32
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	62,0	64,8	+	92,7
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	83	85	+	83
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	/	95,7
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	/	97,8
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	100	/	94,3
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	99,1
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m³	0,004	0,008	/	0,01
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,0	0,0	/	0,04
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	0,00	0,00	/	1,34
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,20	0,17	—	0,08
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	100	100	/	97,8
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	/	45
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	4,7	5,1	—	3,86
P257.0	Taux d'impayés	%	4,74	4,47	+	2,64
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	29,2	37,8	—	2,43

Données ONEMA : valeurs sur des services de taille similaire

Valeur en **rouge** : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

La facture de 120 m³ pour la partie assainissement est de 524,58 €/an en 2023 et 518,34 € TTC en 2022 conduisant à un prix de l'eau (part assainissement) de 4,37 €/m³ en 2023 et 4,32 €/m³ en 2022.

La facture eau + assainissement de 120 m³ en 2023 est de 793,33 € TTC, soit 6,61 €/m³. Elle est largement au-dessus des valeurs 2022 sur la Gironde, soit 5,28 €/m³ TTC

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2022**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Taux de desserte - P201.1

VP 056 : Nombre d'abonnés du service : **2 065** (2052 en 2021) Ratio AEP : 2,19 hab / abonné
D201.0 : Nombre d'habitants desservis : 4 514 (4555 en 2021)
VP 124 : Nombre potentiel d'abonnés : 3 196 (selon abonnés au réseau AEP)
P201.1 : Le taux de desserte est de : **64,6%** (valeur en 2021 : 61,6 %)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

A - Plan des réseaux

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)
 Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40)

Altimétrie de la moitié du réseau
 Altimétrie au-dessus de 50%
 Localisation des ouvrages annexes
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau
 Récapitulatif et localisation des interventions
 Programme pluriannuel des inspections et réparations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
	TOTAL A		15
10	X		10
0 à 5	98%		5
0 à 15	97%		15
	TOTAL A+B		45
10		x	
0 à 5	0%		0
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10		X	
		TOTAL	85

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées (P202.2) est de 85 sur 120

L'indice de l'année 2021 était de : 83 sur 120

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 1998 et 2016)
 Pollution de la zone collective : 270,87 kg/j de DBO5 (base 60 g / habitant potentiel)
 Pollution industrielle :
TOTAL 270,87 kg/j de DBO5

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Oui

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : Oui

Nombre de bilans réalisés : **25**

Bilans conformes : **25**

Bilans dans domaine de garantie : **24**

Bilans conformes dans DTG : **24**

	Le Tourne	Lestiac	Capian
Autocontrôle :	12	12	1
Conformité :	12	12	1
	100%	100%	100%
dans DTG	12/12	12/12	1/1

Données Police de l'Eau de septembre 2022 sur bilans 2021	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance locale (P205.3)	DBO5 en kg/j	
Le Tourne	100%	100%	100%	80	100%
Lestiac	100%	100%	100%	60,8	100%
Capian	100%	100%	100%	8,2	100%
Moyenne	100%	100%	100%	149	100,0%
Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel (P254.3)			100,0%		100,0%

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. Les indicateurs ne sont pas valables pour les installations de moins de 2 000 eq.hab

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 37,7 km

	2022	2021	2 020	2019	2018	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,045	0,278	0,065

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement : 0

Total 0,323 km

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 0

	2022	2021	
P253.2 Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,17%	0,20%	P253.2
P251.1 Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,0%	0,0%	P251.1
P252.2 Taux de curage fréquent pour 100 km	0,0%	0,0%	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 36,0 t MS

(0,7 kg MS/ kg DBO5 traité / an)

abonnés :

Production réelle de boues : 50,9 t MS**soit 141,5 %**

(34,7 t en 2021)

Filière boues : déshydratation par bennes et compostage

Conformité de la filière : **Oui****Boues éliminées par la filière : 43,7 t MS**

	2022	2021	
P206.3 Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%	P206.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)

Evaluation du bassin amont aux déversements

Témoins des moments et importance des déversements

Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets

Existence d'un rapport des dispositions de surveillance

Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif

Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
TOTAL			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2021 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	2 065 abonnés
Nombre de réclamation :	78 réclamations
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	0 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect

	2022	2021	
P258.1 Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	37,77	29,24	P258.1
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	2 065	Consommation :	2,0800 €/m3
Montant abonnement :	21,00 €/an	Volume facturé :	162 348 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	394 683,72 €	Frais généraux :	8 453,61 €
Taxes assainissements	12 000,00 €	Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	17 277,06 €	Charges financières :	50 173,18 €
Recettes d'équipement :	323,47 €	Capital de la dette :	206 627,70 €
Recettes financières :	994,76 €	Travaux :	5 968,56 €
Report année n-1 :	999 237,80 €	Charges exception. :	4 000,00 €
Divers :	1 428,00 €	Autres charges :	12 723,39 €
TOTAL Recettes :	1 425 944,81 €	TOTAL Dépenses :	287 946,44 €
Bilan :	1 137 998,37 €	Reste à réaliser :	622 423,00 €
Clôture Compte Administratif		515 575,37 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2022	2021	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	1 797 276,47 €	2 004 248,07 €	-206 971,60 €	-10,3%
Recettes réelles	426 707,01 €	502 526,30 €	-75 819,29 €	-15,1%
Dépenses réelles	283 946,44 €	291 635,99 €	-7 689,55 €	-2,6%
Capital remboursé	206 627,70 €	212 083,93 €	-5 456,23 €	-2,6%
Amortissements	173 669,76 €	173 669,76 €	0,00 €	0,0%

Montant des factures impayées (année n-1):	32 302,00 €	2021	722 199 €
Montant des abandons de créances :	1 335,00 €	0,008 €/m3	10 dossiers

	2022	2021
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	350 039 €	422 974,24 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	5,1 ans	4,7 ans
Taux d'impayés (P257.0)	4,47%	4,74%

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 514
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	43,7 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	4,37 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	64,6%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	85 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	100,0%
P204.3	Conformité des équipements des stations	100,0%
P205.3	Conformité de la performance des stations	100,0%
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,008 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	0,0%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,17%
P254.3	Taux de conformité des stations à l'acte individuel	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	5,1 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	4,47%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	37,8

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau

vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

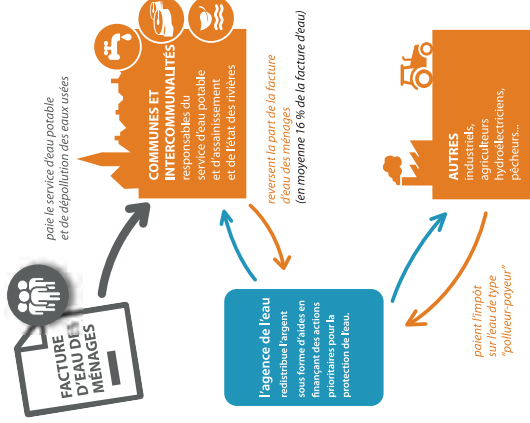
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 419 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (données SISEPA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'Agence de l'eau Adour-Garonne de publier une note d'information de l'agence de l'eau. Cette note d'information a pour objet de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport RPQS est présenté au sein du conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Le conseil d'administration est composé de représentants des collectivités territoriales, des usagers, des professionnels de l'eau et de l'assainissement, des associations de consommateurs et des associations de protection de l'environnement. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de quatre ans. Les modalités de désignation des membres du conseil d'administration sont définies dans le règlement intérieur de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de quatre ans. Les modalités de désignation des membres du conseil d'administration sont définies dans le règlement intérieur de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2022

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

010 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées	65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
11,05 € de redevance de pollution diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021	1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, éducation, information)	34,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021	19,90 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau	0,7 € pour la coopération décentralisée	16,90 € principalement aux collectivités pour la protection et la restauration des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'Etat. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...

6,1
MILLIONS DE M³
D'EAU ÉCONOMISÉE OU
SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES
PROJETS AIDÉS

184
NOMBRE DE SYSTÈMES
D'ASSAINISSEMENT AIDÉS
(SYSTÈMES ET RESEAUX)

63
NOMBRE DE CAPTAGES
PRIORITAIRES BÉNÉFICIAIRE
D'UNE DÉMARCHE DE PLAN
D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT)
MIS EN ŒUVRE

886
NOMBRE DE PAIEMENTS POUR
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

933
NOMBRE DE KM DE COURS
D'EAU RESTAURÉS

12
NOMBRE DE PROJETS DE
TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE
CONCERTÉE POUR L'EAU

23,3
NOMBRE D'HÉCTAIRES
DE SURFACES
DÉSIMPERMÉABILISÉES EN
ZONES URBAINES EXISTANTES

1517
KG DE SUBSTANCES
DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR
LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le SDAGE 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :
Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr